

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 04548

Numéro SIREN : 904 089 273

Nom ou dénomination : AB GREEN

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2023 sous le numéro de dépôt 11236

AB GREEN

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à capital variable
Siège Social : 65 RUE LEONARD DANIEL, 59800 LILLE
904 089 273 R.C.S LILLEMETROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 AVRIL 2023

Le 3 avril 2023 à 10:00 heures, au siège social, 65 RUE LEONARD DANIEL, 59800 LILLE

Monsieur Antoine BOUILLANT, demeurant 65 Rue Léonard Danel 59000 LILLE
Associé Unique de la société AB GREEN, société par actions simplifiée unipersonnelle à capital variable,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président
- Nomination du nouveau Président
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : DEMISSION DU PRESIDENT

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur BOUILLANT Antoine de ses fonctions de Président, prenant effet ce jour.

DECISION : NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'Associé unique décide de nommer, à compter de ce jour, la société YACK, EURL immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 951 303 288, siège social : 65 Rue Léonard Danel 59800 LILLE, représentée par Monsieur Antoine BOUILLANT, en qualité de présidente de la Société, en remplacement de Monsieur BOUILLANT, démissionnaire.

la société YACK, représentée par Monsieur Antoine BOUILLANT, déclare accepter les fonctions de président et ne faire l'objet d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé unique